

Publié le 08 juin 2023

Décision N°47-2023

Mission de maîtrise d'œuvre pour le projet de réaménagement et extension du centre socioculturel « REUSSITE AMITIÉ »

Le Maire de Fresnes Sur Escaut,

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 Juillet 2020 portant sur la délégation générale au Maire pour la durée de son mandat, et notamment l'article L2122-22-4° :

- Pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant qu'il convient de missionner un maître d'œuvre pour concevoir et faire exécuter les travaux de réaménagement et extension du centre socioculturel « RÉUSSITE AMITIE »,

Considérant les résultats de la consultation lancée en date du 2 Mai 2023 et la décision de retenir l'offre jugée la plus intéressante qui désigne comme attributaire de la mission du bureau d'Etudes :

- SPRL OXYGEN Architectures – 1, rue Louis Néel – 59 690 LEZENNES

Décide :

Article 1 : De signer une mission de maîtrise d'œuvre entre la commune de Fresnes Sur Escaut et le bureau d'Etudes susvisé.

Article 2 : Le montant des honoraires est réparti comme suit :

Forfait provisoire de rémunération :

Mission de base :	63 960,00 € HT	soit 76 752 € TTC
Mission complémentaire « OPC » :	7 995,00 € HT	soit 9 594,00 € TTC
Mission complémentaire « RELEVES DES EXISTANTS » :	2 500,00 € HT	soit 3 000,00 € TTC
Total :	74 455,00 € HT	soit 89 346,00 € TTC

Article 3 : La dépense est prévue au budget 2023.

Fait à Fresnes Sur Escaut, le 2/06/2023,

Madame le Maire,
Valérie FORNIES



Hôtel de Ville

Place Paul Vaillant Couturier 59970 Fresnes-sur-Escaut

Tél : 03 27 28 51 51

mairie@fresnes-sur-escaut.fr

WWW.FRESNES-SUR-ESCAUT.FR